

Le 3 août 2016

L'honorable Wayne Easter
Président, Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Nous répondons à l'invitation du Comité permanent des finances de la Chambre des communes qui sollicite des propositions sur des mesures pouvant être incluses dans le budget fédéral de 2017.

Comme Rogers Communications Inc. est le plus important fournisseur de services de communication sans fil au Canada et un des principaux fournisseurs de services de télévision par câble, Internet haute vitesse et de téléphonie aux consommateurs et aux entreprises du Canada, elle s'intéresse particulièrement à l'attention que le Comité porte aux mesures liées à l'infrastructure à large bande et aux autres types d'infrastructures qui stimuleront la croissance économique du Canada et feront en sorte que les populations des collectivités urbaines, rurales et éloignées apportent les contributions souhaitées à cette croissance.

Société publique canadienne, Rogers **emploie actuellement plus de 27 000 personnes au Canada**. Au cours de notre exercice le plus récent, nous avons enregistré un **chiffre d'affaires de 13,4 milliards de dollars** et nous consacrons plus de **2 milliards de dollars par année** au développement de notre infrastructure réseau canadienne¹.

SOMMAIRE

Beaucoup de publications sur l'économie illustrent les retombées positives que les investissements dans les télécommunications produisent pour l'économie en général.

On établit un lien entre l'élargissement de l'infrastructure de télécommunications et une augmentation de la productivité et de l'emploi dans les secteurs où cette infrastructure est déployée. L'« infrastructure numérique » du Canada – qui appuie la livraison de produits et de services numériques à la population canadienne et aux (petites et grandes) entreprises du Canada – fait des envieux et a été bâtie en grande partie par des investissements du secteur privé, notamment de Rogers. En continuant d'investir dans l'infrastructure numérique, on veillera à ce que le Canada soit doté d'un réseau à large bande national qui relie les Canadiens d'un océan à l'autre, s'étend dans les régions rurales et du Nord, peut accepter les intérêts croissants des consommateurs et des entreprises, est rapide et, ce qui est le plus important, protégé.

Pour assurer que l'on continue d'investir afin de soutenir et d'améliorer les capacités de nos réseaux numériques, nous recommandons que le gouvernement réduise le **taux d'effectif marginal d'imposition (TEMI)** sur ces investissements en **améliorant le régime actuel de déduction pour amortissement (DPA)**

¹ Pour plus de détails sur les contributions de Rogers à l'économie canadienne, voir notre rapport de 2015 sur la responsabilité sociale d'entreprise à : <http://aproposde.rogers.com/%C3%A0-propos-de-rogers/Responsabilit%C3%A9-sociale-dentreprise>.

et en réduisant les taux d'impôt sur le revenu des sociétés. Nous recommandons aussi d'imposer l'enregistrement **obligatoire des fournisseurs étrangers de fournitures de l'économie numérique** aux résidents canadiens comme le font d'autres administrations.

Ces recommandations aideraient à soutenir les dépenses affectées à l'infrastructure numérique du Canada en offrant des possibilités de croissance aux Canadiens et aux entreprises canadiennes dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées de partout au Canada.

L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Locomotive de la productivité et de l'emploi – Catalyseur de l'innovation

L'activité accrue des entreprises de télécommunications crée de l'emploi dans le secteur des télécommunications, ainsi que dans les industries qui fournissent aux entreprises de télécommunications du matériel, des services et d'autres intrants commerciaux. Ces effets indirects créent d'autres emplois dans les secteurs de la fabrication, de la construction, des métiers et des services professionnels, notamment.

L'investissement continu visant à mettre à niveau l'infrastructure Internet à large bande a produit des « cascades d'innovation » qui ont stimulé la création d'emplois et une croissance importante. L'avènement de nouvelles générations de technologies sans fil améliore les retombées globales de la connectivité Internet, ce qui permet d'accroître la productivité et de promouvoir la création de produits, de services et d'industries nouveaux dans des domaines comme le commerce de détail en ligne, l'éducation, les opérations bancaires, l'énergie et les services commerciaux, pour en nommer quelques-uns seulement.

L'augmentation de la mobilité virtuelle donne aux petites et moyennes entreprises des régions urbaines, rurales et éloignées accès aux marchés mondiaux tout en réduisant leurs frais généraux et en augmentant l'efficacité et la productivité de leurs employés. La large bande joue un rôle crucial dans la prestation de services publics modernes (p. ex., services de police, de santé et de justice) d'une manière efficace sur le plan des coûts.

Besoin croissant d'investissements dans l'industrie des télécommunications

Les télécommunications constituent un des secteurs qui consomment le plus de capitaux au monde et les entreprises doivent accepter un énorme risque d'investissement pour en tirer un rendement un jour.

Investir dans des immobilisations et les remplacer pour maintenir, mettre à niveau et étendre des services de réseau, cela coûte cher. L'investissement requis par employé est presque quatre fois plus important dans l'industrie des télécommunications que dans les autres industries de service. Les dépenses en capital et les coûts de financement englobent **plus de 60 %** de la marge d'exploitation de Rogers. De plus, ces coûts sont plus élevés au Canada que dans la majeure partie de l'Europe et qu'aux États-Unis, à cause des caractéristiques géographiques et démographiques du pays.

L'industrie sans fil du Canada se compare très bien sur la scène internationale pour ce qui est de l'intensité des capitaux (ratio des immobilisations sur les revenus de l'industrie). À un peu plus

de 14 % (2012)², le Canada précède des pays comme la France, l'Allemagne, la Suède et le R.-U., mais suit les États-Unis. Pour ce qui est des immobilisations par abonné, le Canada venait toutefois au premier rang de ses pairs en 2012.

Le trafic sur les réseaux du Canada augmente de façon exponentielle, ce qui oblige les entreprises de télécommunications à investir continuellement et à se renouveler pour que les consommateurs et les entreprises continuent de recevoir les services de bande passante de calibre mondial auxquels ils s'attendent maintenant.

PROPOSITIONS RELATIVES À LA POLITIQUE FISCALE – Pour appuyer la croissance économique par l'investissement dans l'industrie des télécommunications

L'impôt sur le revenu des sociétés réduit le rendement financier des projets d'investissement, ce qui réduit le nombre de projets lancés. Les impôts ont aussi une incidence sur le coût du capital.

« De plus en plus de preuves appuient l'argument selon lequel la réduction du coût du capital pour l'utilisateur aurait un effet important sur l'investissement des entreprises. Nos résultats indiquent plus particulièrement que toute initiative stratégique éventuelle devrait modifier le coût pour l'utilisateur de façon permanente et durable. » [TRADUCTION] (ministère des Finances)

Tout facteur qui réduit le coût d'utilisation, comme une baisse du taux d'impôt sur le revenu des sociétés ou une augmentation de la déduction pour amortissement, encouragerait la formation de capital. Un environnement fiscal plus favorable stimulera l'investissement et augmentera les investissements disponibles dans les technologies de l'information et des communications.

Le Canada se compare toujours favorablement aux États-Unis et à d'autres pays du G7 et de l'OCDE pour ce qui est du TEMI sur l'investissement, même s'il a glissé considérablement par rapport à ces pays depuis 2013-2015. Ce qui est tout aussi important, c'est que même si le TEMI global du Canada atteint actuellement quelque 20,1 %, les TEMI diffèrent énormément entre les industries – 9,0 % et 12,4 % dans le cas de l'exploitation forestière et de la fabrication respectivement par rapport aux 24,2 % et 25,2 % dans celui des communications et autres services respectivement³.

Si l'on veut maintenir la structure actuelle des taux d'impôt sur le revenu pendant l'avenir prévisible, la disparité des TEMI entre les industries au Canada, et en particulier celle qui existe entre le secteur des télécommunications et celui de la fabrication, indique fortement que le gouvernement devrait « niveler les chances » et prendre des mesures pour appuyer l'investissement dans l'industrie des télécommunications en réduisant le TEMI sur ces investissements.

Améliorations du régime canadien de DPA

Un objectif qui sous-tend le régime fiscal canadien consiste à créer de la prospérité et de la croissance économiques. Le gouvernement fédéral a utilisé le régime de DPA pour favoriser les initiatives stratégiques sur l'économie, y compris celles qui stimulent certaines industries en période de ralentissement de l'économie ou permettent d'atteindre d'autres objectifs économiques généraux.

² En 2015, le ratio d'intensité du capital pour Rogers s'établissait à environ 18 %. En 2014, il a atteint 44 %, ce qui reflète les investissements importants affectés aux licences d'utilisation du spectre.

³ Voir P. Bazel et J. Mintz, référence à suivre.

Nous présentons ci-dessous des propositions visant à modifier le régime de DPA en vigueur au Canada afin de réduire le coût et d'augmenter le volume des investissements dans l'infrastructure numérique effectués par l'industrie des télécommunications. Les propositions qui suivent accélèrent les déductions fiscales à l'égard des dépenses courantes que les contribuables pourraient autrement réclamer au cours d'années à venir. Autrement dit, ce qu'il en coûte au gouvernement, c'est le moment seulement.

1. Accélérer le taux de DPA pour l'équipement et le câble à fibre des réseaux de télécommunication pour le porter à 50 %.

Le budget de 2015 a prolongé de 10 ans la DPA accélérée temporaire au Canada pour l'équipement de fabrication « afin d'appuyer l'investissement soutenu dans les machines et l'équipement et d'aider à augmenter la productivité » [TRADUCTION].

Compte tenu des reportages récents au sujet de la morosité de l'investissement et de la productivité des entreprises du Canada, ainsi que des synergies économiques positives découlant de l'investissement effectué par l'industrie des télécommunications, il faudrait étendre cette incitation au-delà du secteur de la fabrication et l'accorder à l'industrie des télécommunications.

Les catégories 8 (taux de DPA de 20 % – équipement de radiocommunication), 42 (taux de DPA de 12 % – câble à fibre optique et équipement de téléphonie ou de transmission de données par fil ou câble) et 46 (taux de DPA de 30 % – équipement d'infrastructure des réseaux de données et logiciels de système pour l'équipement en question) regroupent les investissements les plus importants de l'industrie des télécommunications.

En incluant tous les investissements en télécommunications dans la catégorie 46 et augmentant le taux de DPA de la catégorie 46 pour le faire passer de 30 à 50 %, on réduirait le coût et augmenterait le volume des investissements dans ce domaine⁴.

2. Comptabilisation en charge temporaire des coûts de main-d'œuvre canadienne

Les coûts de main-d'œuvre directs engagés par une entreprise de télécommunications (et d'autres) pour l'acquisition, l'installation, la mise à niveau et la construction d'un actif immobilisé/projet d'investissement sont capitalisés dans la valeur de l'actif au lieu d'être déduits lorsque les coûts de main-d'œuvre sont engagés. Ces coûts sont liés principalement aux services d'ingénierie et de développement TI des entreprises, aux travaux de construction liés au réseau et aux activités d'installation chez les abonnés et dans les entreprises.

Bien entendu, le « revenu » direct de main-d'œuvre est entièrement imposable sur réception.

Nous proposons de modifier les règles pour permettre la comptabilisation temporaire en charge des coûts de main-d'œuvre canadienne qui sont capitalisés en vertu de la loi en vigueur.

Cette proposition pourrait s'appliquer à un vaste éventail d'industries afin de stimuler les investissements dans l'infrastructure et l'emploi. Cette mesure aura à la fois un effet direct et des

⁴ Le Conference Board du Canada, « Du téléphone fixe au haut débit mobile : Déterminants fiscaux de l'investissement dans le secteur canadien des télécommunications » (décembre 2015).

retombées indirectes positives en abaissant le coût des investissements dans les biens d'entreprise au Canada.

3. Suspension temporaire des règles « disponible pour utilisation » (DPU) et de la « demi-année ».

En vertu de la règle DPU, les immobilisations doivent être prêtes et disponibles pour utilisation avant qu'on puisse les amortir aux fins de l'impôt sur le revenu. Cette règle touche surtout les immobilisations bâties ou construites pendant une certaine période. La règle de la « demi-année » limite à 50 % du montant autrement déductible celui de la DPA déductible au cours de la première année en ce qui concerne la plupart des biens acquis.

La justification fiscale de ces règles, c'est qu'elles visent à mieux jumeler les coûts et les produits pour déterminer le revenu aux fins de l'impôt.

Les règles DPU et de la « demi-année » ont pour effet combiné de réduire considérablement le montant de la DPA qu'il est possible de déduire au cours de l'année pendant laquelle une dépense est engagée, particulièrement dans le cas des contribuables qui investissent régulièrement des centaines de millions de dollars par année dans des actifs commerciaux. Dans le cas de certaines dépenses, il se peut qu'à cause de l'effet combiné des règles DPU et de la demi-année, un contribuable puisse être incapable de réclamer l'amortissement complet à l'égard d'un bien pendant plus de 12 mois, ce qui augmente le coût après impôt de l'investissement.

Le jumelage des coûts et des produits ne devrait pas constituer la grande préoccupation dans un environnement où les investissements des entreprises prennent du retard et où il faut stimuler les investissements dans l'infrastructure.

Nous proposons la suspension temporaire des règles DPU et de la « demi-année » imposées à l'égard de l'équipement des réseaux de télécommunications et du câble à fibre afin de réduire le TEMI sur les investissements dans les réseaux à large bande.

Ventes électroniques aux consommateurs canadiens par des fournisseurs non résidents

Les fournisseurs canadiens de services de vente électronique (p. ex. livres électroniques, diffusion en continu et téléchargements de musique et de films, jeux vidéos et logiciels en ligne ou téléchargés, etc.) doivent s'inscrire aux fins de la TPS/TVH et la percevoir sur leurs fournitures vendues à leurs clients canadiens, tandis qu'un fournisseur non résident pourrait structurer ses affaires de façon à percevoir la taxe et à éviter de la verser. Sans compter qu'il en découle une perte toujours croissante de recettes fiscales, cette différence désavantage aussi les entreprises canadiennes sur le plan de la concurrence et décourage l'investissement au Canada.

Nous recommandons d'obliger les fournisseurs non résidents de fournitures numériques aux consommateurs canadiens à s'inscrire obligatoirement à la TPS/TVH. Cette stratégie a été adoptée par beaucoup d'autres administrations qui imposent des taxes à la valeur ajoutée et l'OCDE l'a reconnue comme la façon de procéder la plus viable⁵.

⁵ Voir le mémoire de Rogers sur la perception efficace de la taxe de vente sur les ventes électroniques par des fournisseurs étrangers, juin 2014 (<http://www.fin.gc.ca/consultresp/tpme-pfm/pdf/tpme-pfm-05.pdf>).

Nous remercions le Comité de nous avoir donné l'occasion de présenter nos propositions.

Cordialement,

Le vice-président principal, Finances de l'entreprise,
Rogers Communications

Nick Pantaleo, FCPA, FCA